



Commune de Lignières

Place du Régent 1

2523 Lignières

Téléphone 032 886 50 30

commune.lignieres@ne.ch

www.lignieres.ch

IBAN n° CH52 0076 6000 L001 5180 9



Aux membres du Conseil général

Lignières, le 12 juin 2025

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 26 juin 2025 concernant l'augmentation de la dotation en personnel en raison de l'augmentation de la capacité d'accueil à la structure d'accueil parascolaire "Ratatouille"

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Depuis la mise en place de la loi sur l'accueil des enfants (LAE) en 2010, la Commune de Lignières a pris les mesures nécessaires afin de pouvoir accueillir les enfants scolarisés au collège de La Gouvernière.

En effet, dès août 2011, l'accueil parascolaire baptisé Ratatouille, géré sous forme d'association, a été mis sur pied dans une classe du collège. Dès janvier 2015, le Conseil général a validé la communalisation de la structure qui, dès août 2015, a déménagé dans l'ancien appartement du concierge et, dans un deuxième temps, la responsable actuelle, Mme Isabelle Jardeaux, a été engagée.

A partir de la rentrée d'août 2017 et, afin de nous mettre en conformité avec la LAE, une convention de collaboration pour une mise à disposition d'un taux de direction à 10% a été signée avec la structure Part-Âges du Landeron. A fin 2022, cette dernière a dénoncé la convention et une nouvelle convention de collaboration a été signée fin mars 2023 avec la Commune de Cornaux. Cette tâche de direction est assumée depuis 2017 par Mme Patricia Boillat-Richard.

Nous relevons également que, en raison de l'augmentation du nombre d'enfants, une auxiliaire a été engagée en août 2018.

La dotation en personnel de Ratatouille est aujourd'hui la suivante :

- Isabelle Jardeaux, responsable de la structure, taux d'activité 90%.
- Céline Neuenschwander, auxiliaire de la structure, taux d'activité d'environ 30%.

Le taux d'activité de 10% effectué par Patricia Boillat-Richard nous est facturé annuellement par la Commune de Cornaux en mandat de prestations, sur la base d'un décompte des heures effectives réalisées.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 26 juin 2025 concernant l'augmentation de la dotation en personnel en raison de l'augmentation de la capacité d'accueil à la structure d'accueil parascolaire "Ratatouille"

Sur la base de la surface de Ratatouille (m²) et de l'encadrement à notre disposition, nous bénéficions d'une autorisation d'exploiter pour 20 enfants avec une dérogation, pour cette année scolaire, de 21 enfants le mardi après-midi.

Au cours des ans, force est de constater que la vie professionnelle et familiale a profondément évolué. En effet, même si le nombre d'enfants scolarisés à Lignières a diminué au cours des cinq dernières années, le nombre d'enfants accueillis à la structure n'a cessé d'augmenter.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2025-2026 se présentent comme suit :

- Le lundi après-midi, le mardi à midi ainsi que l'après-midi, et le jeudi à midi et l'après-midi, nous avons reçu des demandes allant de 23 à 31, dépassant largement notre autorisation. Par contre, nous n'avons reçu qu'une seule demande pour le mercredi à midi.

Nous avons donc décidé de fermer la structure le mercredi à midi sans que cela ait d'incidence sur le taux d'activité de Mme Jardeaux, puisqu'elle aura un horaire continu de 7h à 11h30 (au lieu de l'horaire du matin et de midi).

Nous tenons également à relever que, après étude, nous constatons une légère diminution, voire stabilisation des effectifs pour les prochaines années.

En parallèle à cette augmentation de fréquentation, la LAE3 entrera en vigueur en août 2025 et comprend des importants changements, dont notamment :

- Le taux de couverture passe de 20% à 35%.
- 1^{er} cycle (années scolaires 1-4), 1 personne formée pour 12 enfants (avant 15).
- 2^{ème} cycle (années scolaires 5-8), 1 personne formée pour 15 enfants (avant 18).
- En tout temps, 2/3 du personnel formé.
- Temps de travail hors présence enfants : 5%.
- Augmentation du prix de la journée, donc de la part communale.

Afin de répondre à cette importante demande et, de se mettre en conformité avec la LAE3, le Conseil communal a décidé de prendre les mesures nécessaires en agrandissant la structure. Au vu de la configuration du collège et, en accord avec l'école, le choix s'est porté sur le partage de la salle de couture, d'une surface de 38.29 m², permettant d'accueillir 12 enfants supplémentaires (on compte 3.33 m² par enfant).

Le mandat a été confié au Consortium d'architectes OS + ACE, bureau lauréat des travaux d'assainissement du collège, afin de faire une ouverture dans le mur séparant l'accueil et la couture. Les travaux seront effectués pendant l'été et un responsable du canton viendra sur place pour valider la conformité de ceux-ci.

Afin de pouvoir bénéficier de subventions, une demande a été envoyée au service compétent et le canton l'a préavisée favorablement. Un formulaire doit également être complété afin de recevoir les subventions fédérales (OFAS).

Etant donné que les leçons de couture pour l'année 2025-2026 seront données le mardi (les horaires avaient déjà été établis), une rencontre a eu lieu sur place avec les différents intervenants pour discuter du partage de cette classe. Nous devrons également procéder à quelques achats comme : chariot, vaisselle, carafes, services, etc.

Commune de Lignières

Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui du point 8 de l'ordre du jour de la séance du 26 juin 2025 concernant l'augmentation de la dotation en personnel en raison de l'augmentation de la capacité d'accueil à la structure d'accueil parascolaire "Ratatouille"

Sur la base des effectifs enregistrés et des dispositions de la LAE3, les besoins en personnel pour la rentrée scolaire seront les suivants :

- Isabelle Jardeaux à un taux de 90%.
- Céline Neuenschwander à un taux de 40% d'août à décembre pour la mise en place de la nouvelle organisation et 30% par la suite.
- Un/e deuxième éducateur/rice ou assistant/e socio-éducatif/ve à un taux de 40%.

Pour rappel, la dotation en personnel de la Commune de Lignières se présente aujourd'hui comme suit :

- Stéphane Bianchini, taux d'activité à 100%.
- Antoine Amstutz, taux d'activité à 80%.
- Viviane Stoppa-Sunier, taux d'activité à 80%.
- Fabienne Chiffelle, taux d'activité à 60%.
- Sandrine Racine, taux d'activité à 50%.
- Jean-Luc Michel, taux d'activité à 100%.
- Dominique Geiser, taux d'activité à 100%.
- Patrice Krieg, taux d'activité à 80%.
- Isabelle Jardeaux, taux d'activité à 90%.
- Céline Neuenschwander, taux d'activité à 30%.

Soit un total de taux d'activités de 770%

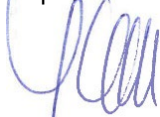
Afin de pouvoir procéder à l'engagement d'un/e nouveau/elle collaborateur/rice, le Conseil communal sollicite de pouvoir augmenter la dotation en personnel actuellement fixée à 8 EPT (équivalent plein temps) et de porter celle-ci à 8,5 EPT.

Cette augmentation de dotation en personnel nous permettra de prendre les mesures nécessaires afin de répondre aux demandes des parents et de nous mettre en conformité avec les dispositions de la LAE3.

C'est dans cet esprit que nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs à nous suivre dans cette démarche et à accepter l'arrêté qui vous est soumis.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente



Josiane Chiffelle

La secrétaire



Ophélie Gauchat

Annexe : - Projet d'arrêté